

Trophée d'Agility par Équipe

Conditions de participation et de sélection 2014 (seniors)

1. Conditions de participation au sélectif Grande Région

Une seule condition : être possesseur d'une licence.

2. Conditions de sélection pour la finale

- a) Les équipes sont sélectionnées selon leur classement au cumul des épreuves du sélectif.
- b) Une équipe sélectionnée se compose d'un chien et de son maître x 4 (obligatoirement). Toutefois, pour la classe handi, des équipes de 3 chiens sont admises. Elle ne peut être modifiée après sélection et ne peut concourir que dans sa classe et sa catégorie.
- c) Seront sélectionnés dans l'ordre du classement les équipes qui souhaitent participer à la finale dans la limite des quotas attribués à chaque région (voir §6.).
- d) Une équipe sélectionnée ne pouvant faire le déplacement à la finale cède sa place à l'équipe suivante non sélectionnée de la même catégorie.

3. Vainqueurs de la finale de l'année précédente

- a) Les vainqueurs de la finale du Trophée par Équipe de l'année précédente sont qualifiés d'office hors quota.
- b) Ils peuvent participer au sélectif de la Grande Région sans remettre en cause leur participation à la finale. Ils ne peuvent par contre prétendre au titre de vainqueur de la Grande Région. Les membres (conducteur/chien) de l'équipe doivent être inchangés. L'objectif est de participer à la fête de la Grande Région. Ils ne sont pas pris en compte dans les quotas.
- c) Le CTR de la régionale organisant le sélectif a la responsabilité de joindre une feuille d'acceptation de participation du ou des vainqueurs de l'année précédente et un chèque, dans les mêmes conditions que les équipes sélectionnées de la Grande Région.
- d) Si l'équipe ne participe pas au sélectif, le capitaine de l'équipe doit faire parvenir au CTR responsable, avant la date du sélectif, les pièces demandées (cf §4.) et, au lieu de la feuille de résultats (4.a), une demande de participation à la finale (sur papier libre) avec le nom de l'équipe et les photocopies des licences des équipiers.

4. Transmission des dossiers

Dans la semaine suivant le sélectif de la Grande Région, le CTR responsable transmettra le dossier complet des personnes remplissant les conditions de participation à :

Monsieur DUVIN Philippe
Président Agility Club Armbouts Cappel
17 Route Nationale
59122 - LES MOERES

- a) Les feuilles de résultats des équipes sélectionnées qui acceptent ou refusent leur sélection avec la signature dans la case correspondante.
- b) Pour les équipes seniors, y compris ceux intégrant un ou plusieurs jeune conducteurs : un chèque de

20 € par équipier (ou un chèque global de 80 € pour toute l'équipe) établi à l'ordre de AGILITY CLUB D'ARMOUITS CAPPEL. Il n'y aura pas de remboursement effectué après la réception du dossier par l'organisateur.

- c) Une autorisation parentale signée pour les mineurs ou la photocopie de l'autorisation parentale jointe à la demande de licence.

5. Transmission des données

Les fichiers du programme « Gestion Trophée » utilisés pour le sélectif doivent être envoyés par courrier électronique, à :

david.powell@mac.com

ou, par clé USB :

David Powell
146 allée de Pierras
31650 Auzielle

6. Quotas

Le tableau suivant donne les quotas pour chaque Grande Région au prorata du nombre de licences au 31 décembre 2013 dans l'optique d'une finale avec 100 équipes. Un quota minimal de 1 équipe est appliqué dès que la catégorie comporte au moins quatre licenciés dans la Grande Région.

Grande région	Nombre de licenciés				Total	Quotas d'équipes				Total
	A	B	C	D		A	B	C	D	
Nord	319	264	899	38	1 520	4	3	12	1	20
Est	418	271	778	41	1 508	5	4	10	1	20
Ouest	401	292	914	45	1 652	5	4	12	1	22
Sud-Ouest	332	265	739	37	1 373	4	3	10	1	18
Sur-Est	420	249	918	47	1 634	5	3	12	1	21
Lauréats l'année précédente						1	1	1	1	4
Total	1890	1341	4248	208	7687	24	18	57	6	105